



## **GROUPE DE TRAVAIL DU 05 OCTOBRE 2020**

### **LE TÉLÉTRAVAIL À LA DGFIP**

### **DÉCLARATION LIMINAIRE**

Ce groupe de travail fait suite à plusieurs Groupes de Travail qui se sont tenus avec le Secrétariat Général du Ministère depuis le mois de Mai dernier, suite au décret du 5 mai 2020 relatif aux nouvelles conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

À la DGFIP un bilan de 2019 dresse un tableau plutôt positif du télétravail. Les agents étaient demandeurs de ce dispositif dès sa mise en œuvre. Les chefs de service étaient plutôt réticents à l'accorder : interrogation quant à l'organisation des services, manque de confiance, maintenir la cohésion des équipes, manque d'expérience de certains agents, savoir organiser son travail à domicile... les motifs sont divers pour illustrer cette réticence.

Les problèmes des transports en décembre 2019 ont engendré une augmentation du recours au télétravail. Nous ne le savions pas encore à ce moment-là mais cette période allait servir d'entraînement pour beaucoup d'agents notamment franciliens.

Ce télétravail à domicile s'est pratiqué de façon encadrée.

La crise sanitaire et le confinement depuis le mois de Mars a engendré un recours massif, voire obligatoire au télétravail. Cette façon de travailler a souligné les effets d'isolement du confinement, de rupture du collectif de travail.

Aussi, le télétravail à domicile tant convoité est devenu source de situations psychologiques délicates chez certains agents, lesquels n'ont pas toujours eu le soutien attendu. Le télétravail en mode dégradé, hors toute convention et parfois avec du matériel personnel s'est accompagné d'un brouillage de la frontière vie privée/vie publique.

C'est pourquoi notre syndicat est attaché à un télétravail encadré, volontairement choisi par des agents ayant pleinement et concrètement mesuré ses conséquences psychologiques et pratiques. Il doit amener à une adaptation des modes d'organisation du travail et d'évolution des pratiques managériales. Si tous les agents ne sont pas faits pour le télétravail, tous les managers ne le sont pas non plus.

Le télétravail ne doit pas dégrader les conditions de travail, il ne doit pas réduire les droits du fonctionnaire.

Nous avons noté les améliorations que vous nous proposez dans les fiches de travail.

Néanmoins, nous exprimerons diverses demandes précises lors de l'étude de ces fiches.

Vous présentez un projet de charte du télétravail à la DGFIP, vous écrivez :

« C'est une organisation du travail qui s'inscrit dans l'intérêt du service en s'appuyant sur un système gagnant-gagnant pour les agents et les responsables de service ».

Il y a quelques années, il y a quelqu'un qui a dit, concernant les agents de la fonction publique, qu'il n'y aurait pas de perdant, ce serait du gagnant-gagnant. Des promesses, toujours des promesses !

Inutile de vous dire qu'aujourd'hui, nous restons plus que prudents quant aux promesses d'amélioration des conditions de travail proposées dans les fiches de ce GT.

Aussi, nous resterons très attentifs et vigilants sur ce dossier, dans l'intérêt collectif et individuel des personnels.